

## Compte rendu

### Conseil municipal

#### Séance du jeudi 26 mars 2009, sous la présidence de Claude BELLEI, Maire

Le conseil municipal réuni en date du 26 mars 2009 a examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

**Compte de Gestion 2008** : le conseil municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par le receveur et conforme au compte administratif de la commune.

**Compte administratif 2008** : Sous la présidence de Josiane Graillat, le conseil municipal adopte et vote le compte administratif de l'exercice 2008 qui présente un déficit de 104 137,01 euros à la section investissement et un excédent de 82 956,18 euros à la section fonctionnement.

**Affectation du résultat de fonctionnement** : Après avoir validé le compte administratif de l'exercice 2008 et considérant un besoin de financement de la section investissement à hauteur de 65 068,88 euros, le conseil municipal décide d'affecter 65 068,88 euros du résultat de fonctionnement 2008 à la section investissement. Le solde restant du résultat de fonctionnement, soit 88 398,06 euros, sera reporté au budget primitif 2009 en section de fonctionnement au compte « excédent de fonctionnement reporté ».

**Taux d'imposition 2009** : le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2009, à savoir :

Taxe d'habitation : 12,39%

Taxe foncière (bâti) : 12,54%

Taxe foncière (non bâti) : 53,48%

Le montant des rentrées fiscales attendu est de 198 981,00 euros.

**Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008** : Le conseil municipal autorise le maire à conclure avec le représentant de l'état la convention par laquelle la commune de vantoux s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**Budget Primitif 2009** : Après avis favorable de la commission des finances réunie en date du 17 mars 2009, le conseil municipal a adopté et voté le budget primitif de l'exercice 2009 qui s'élève et s'équilibre à 518 000,00 euros en section fonctionnement et à 290 000,00 euros en section investissement.

**Dissolution du Syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau de Vallières et de ses affluents** : Le conseil municipal émet un avis favorable à la dissolution, proposée par Madame la Sous Préfète de Metz Campagne, du syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau de Vallières et de ses affluents, qui n'a pas exercé d'activités dans le domaine de compétences pour lequel il avait été créé.

**Ca2m : représentant au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges** : Le conseil municipal émet un avis favorable à la constitution de cette commission et désigne Claude BELLEI comme représentant au sein de ladite commission.